

# DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE Temporaire Arrêté C N°29 215 2025 138

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PLOZÉVET :

VU, les articles L 2212-2 et L 2213-2 DU Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code de la route,

VU, le Code de la voirie routière,

VU, l'instruction ministérielle sur la signalisation routière du 15 juillet 1974 livre I 8éme partie signalisation temporaire.

Considérant la demande présentée par : DA DPA TP réseaux, 5 rue Magnier Bedu, 95410 Groslay, représentée par Marie Farges, pour le compte d'Orange, 72 boulevard de Creac'h Gwen, 29000 Quimper.

**Considérant** que dans l'intérêt de la sécurité routière, il y a lieu <u>de règlementer</u> la circulation et le stationnement des véhicules au lieu-dit Mengleux (VC 175).

- Raccordement Orange;
- Du 24 novembre 2025 au 22 janvier 2026.

# ARRÊTE

### ARTICLE 1:

La circulation des véhicules et le stationnement seront réglementés au lieu-dit Mengleux (VC 175).

### ARTICLE II:

Les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une circulation et signalisation adaptée, manuelle, alternée (B15, C18) dont la mise en place sera assurée par **l'entreprise DA DPA TP réseaux**.

ARTICLE III : Les accès à leur propriété par les riverains et les services de sécurité devront être maintenus de jour comme de nuit ;

**ARTICLE IV :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements ;

ARTICLE V : Le demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification en saisissant le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

## **ARTICLE VI:**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Maire,
- L'entreprise DA DPA TP réseaux.
- La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden ;
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN,

À Plozévet, le 4 novembre 2025 Pour extrait certifié conforme Le Maire, Gilles KÉRÉZÉON

Mairie, 14 rue Jules Ferry, 29710 Plozévet - Tél.: 02 98 91 30 10 - Courriel: infomairie@plozevet.bzh